

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2023 - 72

24 août 2023

Arrêté n°2023 -1344 : Réglementation de la circulation et du stationnement pour travaux de Dépannage de l'Éclairage Public dans le centre Bourg

Cédric Cornet, Maire du Gosier, informe les résidents et les usagers de la route qu'en raison de travaux de dépannage de l'éclairage Public dans le centre Bourg que la circulation et le stationnement seront réglementés sur la D119 et la D127, du mercredi 23 août au vendredi 1er septembre 2023, de 08h à 15h.

Durant cette période, un itinéraire de circulation alternée sera en place, guidant les véhicules par les axes suivants : Rond-Point de Périnet, Rond-point du Pôle administratif, Rue du Docteur HELENE, Belle-Plaine, Boulevard Général DE GAULLE, Boulevard Amédée CLARA, rue Simon RADEGONDE, rue de la plage, La Datcha, avenue de Montauban, Parc paysager du Calvaire, Anse Tabarin, Stade de Montauban, Route du lotissement Faraux, Rue Raphaël LUCE, Plateau Saint Germain, et la route Départementale 127. Les agents sur place ainsi que des feux tricolores seront utilisés pour réguler la circulation de manière alternée. La vitesse de tous les véhicules circulant dans cette zone sera limitée à 30 km/h. Cette limitation sera clairement signalée par des panneaux de signalisation appropriés

Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit dans la zone du chantier pour la durée des travaux. Seuls les véhicules associés aux travaux auront l'autorisation de stationner dans la zone concernée. Pour des motifs de sécurité, l'accès au trottoir sera restreint au public dans la zone où les travaux sont en cours.

Le Maire du Gosier remercie les habitants et les usagers de la route pour leur compréhension et leur coopération pendant la période de ces travaux.